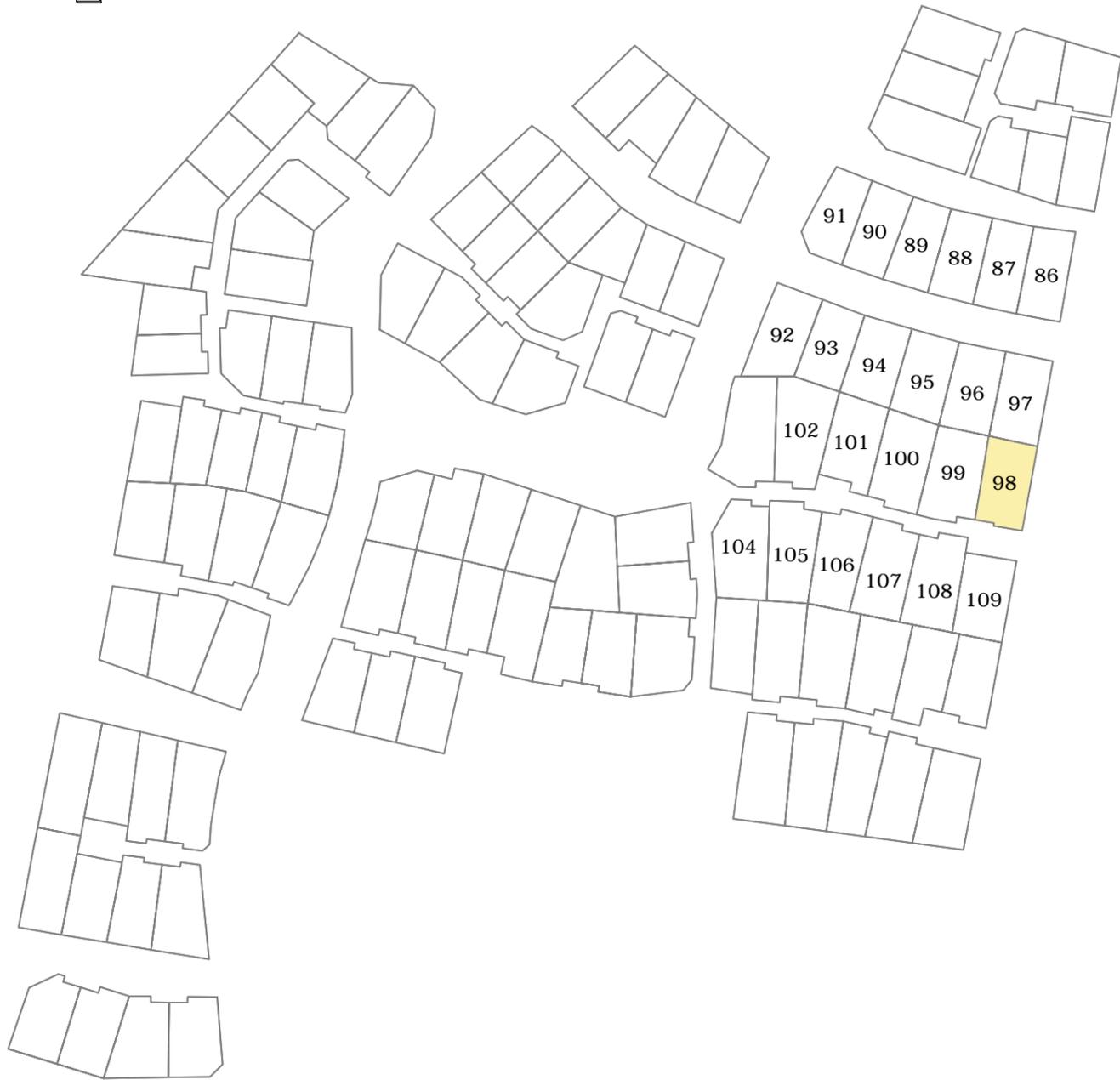


Lotissement LA GAILLARDIERE II

Plan de composition



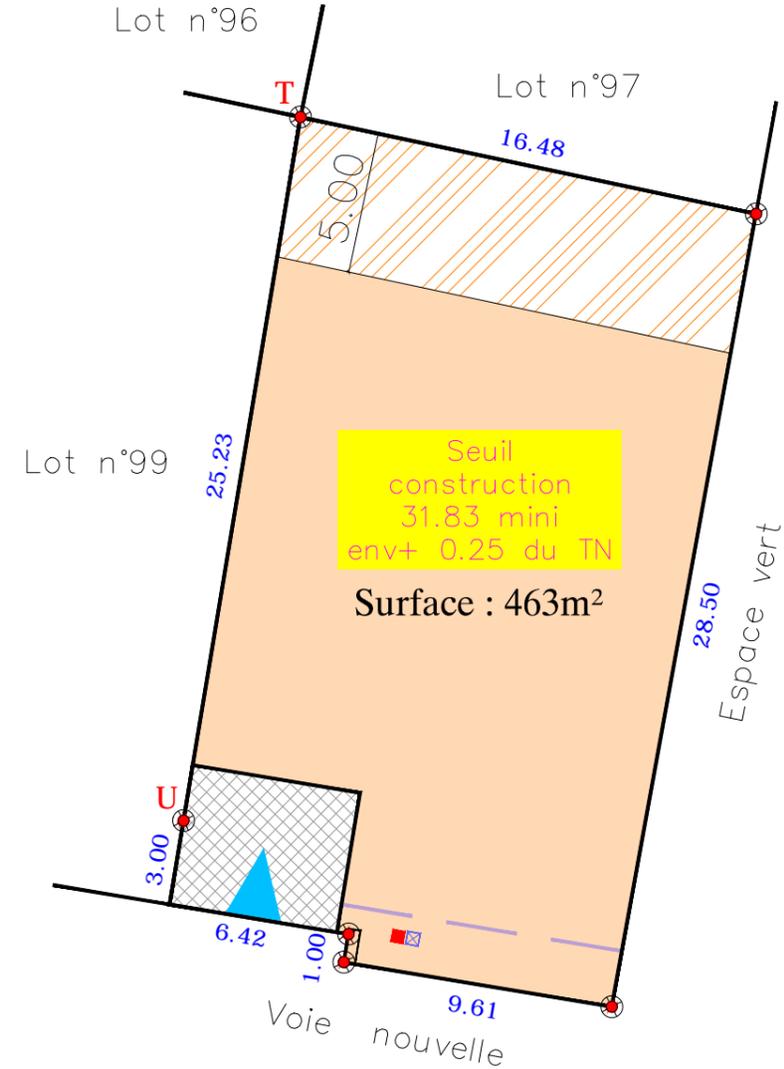
Echelle : 1 / 2000

DEPARTEMENT DE LA SARTHE VILLE DE LA FLECHE Lotissement "La Gaillardière II" Lot n° 98

PROVISOIRE

PLAN MASSE

Section ZY n°



	Borne OGE plaquette		Emprise inconstructible		Accès imposé 6,00x5,00m
	Borne OGE ancienne		Emprise constructible primaire		Accès glissant 6,00x5,00m
	Eaux usées		Emprise constructible secondaire		Seuil construction ... mini env+ ... du TN
	Eaux pluviales		Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale		Côte de seuil projeté (+7cm/niveau le plus haut de l'accès)
	Candélabre		Côte de retrait au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit avec un minimum de 3m		
	Muret technique (AEP, Téléphone, GAZ, Basse Tension)		Côte de retrait définissant les emprises constructibles		

N.B.: Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan: PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres-Experts
Soussigné à LA FLECHE le 11 Mai 2022
Référence = GL/2019/21308

Echelle : 1/250

Cabinet LOISEAU - SELARL de Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Bureau
1bis rue Gresset - BP 52
72202 LA FLECHE Cedex
Tél.: 02.43.480.680

Bureau
16 avenue Jean Jaurès
72500 Montval sur Loir
Tél.: 02.43.44.21.22

Bureau
13 bis, rue Jean Grémillon
72000 LE MANS
Tél.: 02.43.23.38.10

contact@cabinetloiseau.com